

Séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 6 juillet 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 23 juin 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 14 Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Christine BILLÉ, Cindy CALESTROUPAT, Alice DABADIE, Nicolas DARZAC, Didier DELORD, Christian FROUIN, Patrick JACQMOT, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE, Christophe LANGLADE, Jacques LAS-SERRE, Guillaume LESCLOUPÉ, Frédéric RICHEVAUX, Jean-François THOMAS.

Excusés : 1 Louis GOMEZ.

Monsieur Christophe LANGLADE a été élu secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Convention avec le Département pour l'entretien des RD en sorties du village. Délibération.
- Mesures sanitaires : changement à compter du 1^{er} juillet 2021.
- Fête locale
- Organisation de la cérémonie du 26 juillet
- Courrier SDEG : Projet d'ombrières (Production d'énergie photovoltaïque)
- Projet Station service de carburants
- Concours photo « Un été à Viella »
- Informations CCAA
- Informations logements communaux
- Questions diverses

Le compte rendu de la réunion du 25 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 – Convention avec le Département pour l'entretien des routes départementales en sorties du village :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le domaine public routier départemental est aménagé et entretenu par le Département en vertu des dispositions prévues à l'article L131.2 du Code de la voirie routière, de telle façon que la circulation des usagers, sauf circonstances exceptionnelles, soit assurée dans des conditions normales de sécurité.

Dans les agglomérations, l'entretien des voies publiques suscite quelques difficultés juridiques et pratiques. En effet, les agents techniques de Viella entretiennent en partie, les bordures des trois routes départementales en dehors des panneaux d'agglomération.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec le Président du Département du Gers. Cette convention doit préciser les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre le Département et la commune de VIELLA en matière d'entretien de la voirie départementale et de ses dépendances vertes. **Voir Annexe 1.**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal :

1- accepte l'établissement d'une convention qui précisera les modalités d'interventions des agents municipaux sur le domaine public routier départemental et les responsabilités respectives en cas de questionnements.

2- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec Monsieur le Président du Département du Gers.

2– Mesures sanitaires :

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée les nouvelles mesures sanitaires à compter du 01/07/2021 et qui peuvent se résumer selon **le tableau joint en Annexe 2.**

3– Fête locale de Viella :

Considérant la levée des restrictions sanitaires liées au virus Covid, la fête locale de Viella peut avoir lieu le troisième week-end de juillet 2021.

Le programme prévu est le suivant :

Vendredi 16 juillet en soirée : Repas du Quartier Saint-Pierre (150 personnes maximum)

Samedi 17 juillet : Course landaise à 17H30 et soirée tapas au Bistrot Restaurant du village

Dimanche 18 juillet : 9 H Marche en Pacherenc (casse-croûte)

12 H Apéritif de la municipalité

Repas au Restaurant du village sur réservation

16 H Concours de pétanque

4– Cérémonie du 26 juillet

Il n'est pas possible d'organiser la commémoration du 26 Juillet dans le format d'avant la crise sanitaire. Les associations d'anciens combattants ne doivent pas être représentées et les porte-drapeau anciens ne seront pas mobilisés. La cérémonie se tiendra donc en présence d'un public restreint.

Le Conseil Municipal donne son accord et honorera la mémoire des Combattants par un dépôt de gerbe à la stèle du souvenir, en présence de Monsieur le Préfet ou de son représentant, des autorités qui déposent des gerbes habituellement et des associations présentes chaque année.

Le secrétariat enverra les invitations sous couvert des directives de Monsieur Jacques LASSERRE et de Monsieur le Maire.

Les volontaires pour porter les drapeaux sont Mrs Christian FROUIN, Christophe LANGLADE et Patrick JACQMOT

5– Courrier du Syndicat départemental d'énergies du Gers (SDEG) :

Le SDEG souhaite développer la production d'électricité d'origine solaire sur des surfaces artificialisées et recherche des surfaces telles que parkings, stades, terrains de tennis, etc. (de l'ordre de 200 à 1 500 m²), pour implanter des ombrières photovoltaïques, sans participation financière de la part du SDEG.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du courrier du SDEG en date du 10/05/2021.

Voir Annexe 3 Des projets un peu plus importants peuvent apporter une rémunération à la commune. Ils ne sont pas adaptés aux bâtiments.

Après délibération, le Conseil municipal souhaite un complément d'informations avant de donner un accord éventuel de pose de panneaux au terrain de tennis.

6– Avancement du projet de station service :

La rencontre avec Mr CHIABRANDI accompagné de son investisseur a eu lieu Jeudi 3 Juin 2021.

Le dossier de déclaration préalable déposé par GESTINOR a été signé et est instruit par le service du Pays du Val d'Adour.

La Mairie est en attente de l'accord définitif de Mr Chiabrandi et de son investisseur.
 Les services du département ont défini les emplacements des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération ; ils se chargent de les déplacer.

7- Concours photos :

La commission communication organise un concours photos du 1^{er} juillet au 31 août 2021 avec pour thème: "Un ÉTÉ à VIELLA".

Le règlement du concours est sur le site de la commune : viella.fr

Voir Annexe 4

8- Situation comptable au 30 juin 2021 :

Dépenses de la commune le 30/06/21

Code	Fonctionnement	Dépenses		%
		Budget 2021	Réalisé 30/06/21	
	Libellé			
011	Charges à caractère général	140 837,38	49 612,38	35,23%
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 300,00	63 833,39	39,57%
014	Atténuation de produits	86 800,00	40 079,98	46,17%
023	Virement à la section investissement	50 000,00	0,00	0,00%
65	Autres charges de gestion courante	59 795,00	37 989,78	63,53%
66	Charges Financières	4 664,00	1 370,01	29,37%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	0,00	0,00%
	TOTAL	504 896,38	192 885,74	38,20%
	Investissement			
001	Déficit d'investissement reporté	20 687,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	4 000,00	0,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	150,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	33 290,00	13 966,57	41,95%
21	Immobilisations corporelles	245 650,00	3 966,75	1,61%
	TOTAL	303 777,30	17 933,32	5,90%

Recettes de la commune le 30/06/21

Code	Fonctionnement	Recettes		%
		Budget 2021	Réalisé 30/06/21	
	Libellé			
002	Excédent de Fonctionnement reporté	100 991,38	0,00	0,00%
013	Atténuation d'charges	6 500,00	834,70	12,84%
042	Opérations d'ordre Transfert entre sections	4 000,00	0,00	0,00%
70	Produits des services, domaines et ventes	8 360,00	2 392,00	28,61%
73	Impôts et Taxes	232 500,00	82 381,00	35,43%
74	Dotations, participations, subventions	132 545,00	35 393,50	26,70%
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	12 441,54	62,21%
76	Produits financiers	0,00	7,79	
77	Produits exceptionnels	0,00	790,00	
	TOTAL	504 896,38	134 240,53	26,59%
	Investissement			
021	Virement de la section fonctionnement	50 000,00	0,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	34 587,30	27 110,28	78,38%
13	Subventions d'Investissement reçues	0,00	776,67	
16	Emprunts et dettes assimilés	219 190,00	420,00	0,19%
	TOTAL	303 777,30	28 307,05	9,32%
Porte-monnaie le 06/07/21: 119 691,18 €				

Dépenses de la Assainissement Collectif le 30/06/21

Code	Fonctionnement	Dépenses		%
		Budget 2021	Réalisé 30/06/21	
	Libellé			
011	Charges à caractère général	14 597,11	938,25	6,43%
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 500,00	0,00	0,00%
014	Atténuation de produits	2 500,00	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	34 646,00	0,00	0,00%
66	Charges Financières	11 539,08	4 011,44	34,76%
	TOTAL	69 782,19	4 949,69	7,09%
	Investissement		Dépenses	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	9 877,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	17 143,00	8 571,42	50,00%
21	Immobilisations corporelles	18 354,05	222,00	1,21%
	TOTAL	45 374,05	8 793,42	19,38%

Recettes de la Assainissement le 30/06/21

Code	Fonctionnement	Recettes		%
		Budget 2021	Réalisé 30/06/21	
	Libellé			
002	Excédent de Fonctionnement reporté	27 705,19	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre Transfert entre sections	9 877,00	0,00	0,00%
70	Produits des services, domaines et ventes	32 200,00	18 948,86	58,85%
	TOTAL	69 782,19	18 948,86	27,15%
	Investissement		Recettes	
001	Excédent d'investissement reporté	10 728,05	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	34 646,00	0,00	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	36,00	0,00%
	TOTAL	45 374,05	36,00	0,08%

9- Informations CCAA

Ecole de VIELLA :

Le chantier de rénovation de l'école a démarré. L'entreprise Bouygues qui renforce le réseau électrique, déplace son chantier pour ne pas retarder plus longtemps les travaux de l'école.

La tranchée dans l'impasse de l'école sera réalisée à la fin du chantier de l'école, sans doute lors des vacances de la Toussaint.

Lors de la réunion de début de chantier, nous avons constaté que le locataire du logement de l'école au 1^{er} étage, n'entretenait pas l'espace vert devant chez lui. Le Conseil municipal donne son accord pour qu'il soit demandé au locataire d'assurer l'entretien de l'espace vert.

Pont de l'Arricaou :

Pour rappel, la commande a été signée par la CCAA à l'entreprise COLAS pour l'exécution de ces travaux. Le chantier devait pouvoir démarrer à compter du 1^{er} Juillet, date de fin de période d'interdiction d'intervention dans le lit du ruisseau.

D'après les informations fournies par la CCAA, le chantier sera réalisé par l'entreprise COLAS, dès la fin des travaux de la RD 22. C'est l'équipe qui réalise les travaux sur la R.D. 22 qui doit intervenir. Il va encore falloir attendre quelques semaines.

Logements communaux :

Deux logements de la commune seront libres à la location prochainement.

- Logement T 2 au N° 3 Rue des Ecoles, sera occupé par une personne seule : Madame Catherine LESPINGAL.

- Logement T4 / T5 au N° 7 Rue Yvette Sourdois, sera loué à une famille qui habite déjà sur la commune : Madame Sarah BORDEZ.

Selon l'état des lieux des logements, des travaux de rénovation et d'entretien seront effectués en régie par les agents communaux.

Désignation d'un correspondant ambroisie :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil la circulaire concernant la désignation d'un correspondant AMBROISIE : Voir Annexe 5.

Monsieur Christian FROUIN est volontaire pour être désigné correspondant AMBROISIE

Information aux membres du Conseil municipal :

La Loi "Engagement et Proximité" du 27 Décembre 2019, indique dans son article 8 que les conseillers municipaux des communes d'un E.P.C.I. qui ne sont pas membres de son organe délibérant, sont informés des affaires faisant l'objet d'une délibération.

Il en est de même pour toutes les affaires traitées par les divers Syndicats.

C'est pourquoi, des convocations, des documents de travail et des comptes-rendus de nombreuses réunions sont transmis régulièrement aux conseillers pour information.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire répond aux questions.

Un conseiller demande s'il était possible de tracer à la chaux les voies de circulation sur la place des Cochons. Monsieur le Maire explique qu'un rendez-vous doit être organisé avec la CCAA pour savoir qui sera le porteur du projet : CCAA ou Commune ?

Ensuite un bureau d'étude sera choisi pour préparer un avant-projet. Cet avant-projet sera soumis à la commission voirie de la commune puis au Conseil municipal pour analyse et validation. Les travaux seront réalisés après délibération.

Fin de la réunion à 22H30.